

PAGE CULTURE RÉALISÉE PAR NINA DOUART-SINNOURETTY

Filiation, identité, exil: à Saint-Maixant (Gironde)

Dernier rendez-vous de la saison de Malagar, à Saint-Maixant (Gironde). Dans le cadre du festival *Lettres du Monde*, une rencontre était programmée avec Vidya Narine le dimanche 16 novembre 2025 à 16 h. Diplômée de l'École du Louvre, Vidya Narine a travaillé dans l'industrie de la mode avant de se consacrer à l'écriture.

Elle présentera son dernier ouvrage, *Le Ciel est mon drapeau* (Éd. Les Avrils, 2025), dans lequel à partir

de l'histoire de sa mère née en 1947 en Indochine, Vidya Narine tisse un récit intime et universel sur la filiation, l'identité et l'exil.

Cette rencontre sera illustrée par l'exposition « 1956 - Mémoire des Rapatriés d'Indochine », proposée par le CAFI de Sainte-Livrade-sur-Lot et l'association des Rapatriés du Vietnam.

Présentation et animation de l'exposition par Alix Douart-Sinnouretty



Livre: *Colonisés. Déplacés. Exploités. Les travailleurs indochinois en Dordogne 1940-1948*



Ce livre va paraître en janvier 2026 aux éditions Elytis à Bordeaux. Pierre DAUM est reporter au *Monde diplomatique*, et historien spécialiste du passé colonial de la France. Depuis trois ans il mène un travail très approfondi sur les 4 000 « Travailleurs indochinois » passés par la poudrière de Bergerac. Or, en avril 1948, ces hommes, qui se trouvaient dans le camp de Creyssse près de Bergerac, ont été embarqués de force pour être emmenés dans les camps de Bias et de Moulin-du-lot (qui allait devenir 8 ans plus tard le CAFI). Ils y sont restés deux années, avant d'être enfin rapatriés au Vietnam. Ils constituent ainsi les premiers « Indochinois » de Sainte-Livrade-sur-Lot et de Bias, avant l'arrivée des familles rapatriées d'Indochine en 1956.

Lors des festivités du 15 août 2026 au CAFI, les visiteurs pourront regarder une très belle exposition qui raconte la vie des Travailleurs indochinois de la Seconde Guerre mondiale (20 panneaux-kakémonos autoportants). A un moment de cette journée, Pierre DAUM donnera une conférence pour présenter son ouvrage : *Colonisés. Déplacés. Exploités. Les Travailleurs indochinois en Dordogne 1940-1948*.

NB : Le livre va sortir en janvier, mais il est possible de le recevoir avant Noël (pour vous-même ou pour l'offrir à un proche), avec en cadeau le magnifique livre sur Hué de notre amie Dominique Rolland. Pour cela, il suffit de se rendre sur le site de l'éditeur et de se laisser guider.



Bulletin du **Collectif des Eurasiens pour la Préservation du Centre d'Accueil des Français d'Indochine (CEP-CAFI)**
Association loi 1901, 25, rue Vauvenargues, 75018 Paris - <http://www.rapatries-vietnam.org> et <http://www.cafi47.com>

ÉDITO)

Les députés ont voté la loi à l'unanimité

Le mardi 3 juin 2025, le jour J, nous étions une vingtaine à nous rendre à l'Assemblée nationale, nous les anciens du CAFI de Sainte-Livrade-sur-Lot et nos amis de Noyant-d'Allier. Ce fut aussi le jour où les 232 députés étaient présents dans l'hémicycle pour débattre du texte de loi transpartisan n° 949, proposé par le rapporteur, le député Olivier FAURE, et cosigné par une centaine de députés de différents groupes, texte portant reconnaissance de la Nation envers les rapatriés d'Indochine et réparation des préjudices subis par ceux-ci et leurs familles du fait de l'indignité de leurs conditions d'accueil et de vie dans certaines structures sur le territoire français. Olivier FAURE, premier orateur au centre de l'hémicycle, racontait le vécu indigne de ces rapatriés et l'oubli de l'Etat de leur porter assistance durant leur séjour dans ces centres.

«Ce texte de loi est désormais aux mains des sénateurs pour qu'il soit validé.»



Puis se succédaient les interventions des autres députés de chaque groupe et de la ministre chargée de la Mémoire et des Anciens Combattants. Après plus de 3 heures de débats, la présidente de l'Assemblée nationale annonçait que les députés allaient passer au vote. Nous ressentions une intense émotion. À peine que nous levions la tête pour regarder l'écran d'affichage en face de nous, assis sur les bancs réservés au public de l'hémicycle, les résultats étaient affichés. Incroyable ! Le texte de loi pour les rapatriés d'Indochine des camps (Bias, Sainte-Livrade-sur-Lot et Noyant-d'Allier) a été voté à l'unanimité par tous les députés présents à l'hémicycle (votants: 232; exprimés: 231; pour: 231; contre: 0). Les députés de la Nation ont rendu justice aux rapatriés d'Indochine. Ils se levaient et se retournaient vers nous et applaudissaient à tout rompre. Nous ne pouvions que ressentir de la fierté de pouvoir rendre enfin l'hommage à nos parents et nous leur répondions par un geste de remerciement en joignant les deux poings serrés. Ce texte de loi est désormais aux mains des sénateurs pour qu'il soit validé. Nous avons rencontré le sénateur Rachid TEMAL à qui le député Olivier FAURE a remis le texte de loi voté à l'Assemblée pour la poursuite de la démarche parlementaire au Sénat. Le 15 août, au CAFI, nous avons aussi sollicité le sénateur du Lot-et-Garonne, Michel MASSET au cours du débat sur la proposition de la loi pour les rapatriés. Vu les turbulences imprévisibles au gouvernement en ce moment, nous espérons que l'année 2026 sera l'année de concrétisation de cette loi que nous attendons depuis 70 ans.

Le président du CEP-CAFI, Daniel Frèche

À NOTER SUR VOS AGENDAS...

Le samedi 21 mars 2026



Grâce à votre présence massive, le gala du 22 mars 2025 fut une grande réussite. Nous sommes donc heureux de **vous donner rendez-vous cette année au CHINE MASSÉNA, avenue de CHOISY, Paris 13, le samedi 21 mars 2026.**

Flasher ces QR Code pour aller directement sur nos sites, Rapatriés d'Indochine et Cafi47



QR code site Rapatriés d'Indochine

QR code site Cafi47

Rapatriés d'Indochine, état de la question



En commission Olivier Faure a proposé de retenir la date de 1975.

Le nombre de personnes pouvant être concernées par les indemnisations serait de 2000 à 2800 personnes selon ses estimations et celles de IONACVG.

Il met en exergue "la position favorable des associations du monde combattant sur la loi consacrée à l'Indochine" et souligne "qu'il était nécessaire que la République reconnaissasse ses responsabilités et engage un processus de réparation".

En référence à la loi de 2022 en faveur des harkis le rapporteur fait une distinction : "Les associations (d'anciens combattants) soulignent qu'une distinction devrait être faite entre, d'une part, les citoyens français dont la loi assure leur réparation, et, d'autre part, le cas des combattants en Indochine, dont la mémoire de leur engagement doit être mise en avant."

Il conclue que "l'article premier de la proposition va dans le bon sens en distinguant la reconnaissance de la Nation envers le monde combattant et la responsabilité de la France devant l'indignité des conditions d'accueil."

La deuxième partie du rapport met l'accent sur la réalisation de projets de lieux de mémoire pouvant "être soutenus par l'État". "La construction de lieux de mémoire est considérée comme une priorité pour intégrer cette mémoire (des rapatriés d'Indochine) à celle de la Nation."

En ce qui concerne le projet du lieu de mémoire du CAFI de Sainte-Livrade-sur-Lot, le rapporteur a repris dans son ensemble celui défendu par le CEP-CAFI : "Dans le cadre de ce projet, le CEP-CAFI a réalisé un travail de recherche approfondi et de collecte documentaire. Cette démarche a permis de réunir des archives non numérisées, des fonds photographiques et audio-visuels, ainsi que des entretiens avec des experts et des témoins directs. Le musée pourrait abriter des expositions consacrées à « l'Indochine coloniale, le métissage, les identités », « vivre au CAFI pendant 50 ans » ou encore « rites religieux et familiaux ». Ce lieu de mémoire avait déjà été envisagé lors de la rénovation du Camp d'accueil des français d'Indochine (CAFI) en 2010, dans le cadre du plan de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). Un espace d'un total de 1 700 m² avait été réservé pour l'accueillir ultérieurement. À cette occasion, cinq bâtiments, dont celui de la Pagode, ont été préservés de la démolition et inscrits au titre des monuments historiques en 2012, et deux d'entre eux ont été rénovés.

Le rapporteur a noté que depuis 2010, sur cinq bâtiments préservés, deux seulement ont été rénovés. "La restauration des trois autres, aujourd'hui en ruine, demeure indispensable pour permettre la concrétisation du projet. Ces travaux n'ont cependant pas pu être engagés, en raison de l'absence d'accord entre la commune et les associations sur l'usage futur des bâtiments et du manque de moyens financiers.

En 2025, la mairie de Sainte-Livrade-sur-Lot, interpellée dans le cadre des discussions sur le projet de loi en faveur des rapatriés d'Indochine, a lancé un appel d'offres "pour la réalisation d'une étude de programmation architecturale et muséographique en vue de la création d'un centre de mémoire et d'histoire sur le site des trois barres non réhabilitées du CAFI de Sainte-Livrade-sur-Lot", dont une partie du financement pourrait être pris en charge par le ministère des Armées.

Suite à la dernière réunion du conseil municipal de Sainte-Livrade-sur-Lot en novembre 2025, il nous a été permis d'apprendre que l'obtention d'un budget de 1 million d'euros pour la création du lieu de mémoire a été obtenue dans le cadre de la proposition de loi pour les rapatriés d'Indochine votée à l'unanimité par les députés de la nation le 3 juin 2025, déposée par le député Olivier Faure, pour laquelle les associations CEP-CAFI, ARINA et FNR consultées par le ministère des Armées (DCMA) ont participé activement.

Cependant le contenu muséographique de cette étude de la mairie de Sainte-Livrade, sous la dénomination de "Musée de mémoire et d'histoire", inclue le projet de l'UFAC VG 47, association des anciens combattants du

Lot-et-Garonne, de déplacer le musée militaire de son emplacement actuel au Temple-sur-Lot pour l'installer sur le site du lieu de mémoire du CAFI. Le CEP-CAFI s'oppose fermement à ce musée à contenu militaire totalement étranger à la population et à l'histoire de ces lieux. Etant entendu que les rapatriés d'Indochine sont arrivés en France à la suite d'une guerre et que des anciens combattants et des militaires et leur famille ont vécu au CAFI, mais la présence d'un musée militaire sur le site du CAFI n'a pour nous aucun sens. Il nous paraît tout à fait contraire à ces lieux et à l'histoire des gens qui y ont vécu ces soixante dernières années et qui en ont fait quelque chose de spécifique et d'unique, alors qu'ils sont venus là pour échapper à la guerre, pour chercher la paix et la sécurité. Ce musée militaire sur le site du CAFI comporte un risque réel d'effacer la mémoire de ces lieux, de ces gens qui y ont vécu pendant plus de 60 ans, de faire de leur histoire une mémoire morte parmi d'autres, alors que nous désirons plus que tout faire vivre et entretenir la mémoire du CAFI.

Ce projet de musée militaire sur le site du CAFI nous paraît en contradiction avec la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale le 3 juin 2025, et avec l'avis du rapporteur de la Commission de la Défense Nationale et des Forces Armées, M. Laurent Jacobelli, de faire des sites du CAFI de Sainte-Livrade-sur-Lot et de Noyant-d'Allier des sites privilégiés dédiés à la mémoire des rapatriés d'Indochine, "pour intégrer l'histoire des rapatriés d'Indochine dans l'histoire de la Nation".

Le CEP-CAFI

Les représentants des rapatriés d'Indochine lors du vote de la loi à l'Assemblée nationale.

